

Travaux statistiques dans le Canton de Vaud.

(Extrait du rapport de gestion du Département de l'agriculture et du commerce pour l'année 1867.)

Les travaux statistiques du Département, en dehors des affaires courantes, se rattachent à deux publications très-distinctes.

La première est la *statistique officielle du canton* destinée spécialement à l'administration supérieure et aux hommes d'études spéciales, se compose déjà de deux grands cahiers, l'un pour le territoire et l'agriculture, le deuxième pour la population.

Une 3^e livraison, qui sera consacrée à l'industrie et au commerce du canton va être commencée, le Département ayant autorisé une enquête dans ce but et adressé le 25 Avril une circulaire aux préfets, afin d'obtenir les renseignements nécessaires. Plusieurs d'entr'eux, ainsi que les sociétés industrielles de St^e-Croix et de Lausanne se sont employés avec le plus louable empressement à cette information, toute d'utilité publique; nombre d'autres, en revanche, n'ont pas encore répondu et empêchent ce travail d'avancer.

La seconde publication officielle, l'*aide-mémoire de l'annuaire cantonal* est un essai qui paraît avoir réussi. Il aura le double avantage, non seulement de mettre à la portée du public et surtout des fonctionnaires des divers degrés, une masse de renseignements sur la Suisse en général et notre canton en particulier, mais encore celui d'engager tous les Etats confédérés à suivre cette voie et à établir ainsi, au moyen de leurs annuaires, une statistique simultanée de tous les cantons qui se rectifie, se complète et se développe incessamment.

Les aperçus généraux sur la Suisse et le canton de Vaud qui figuraient dans l'Annuaire ont été transposés, comme mieux à leur place dans l'Aide-mémoire.

Quant à la partie fédérale, outre la suite des détails statistiques, elle renferme d'utiles renseignements sur la législation fédérale, les circonscriptions électorales, etc.

La partie cantonale a aussi été développée, quant à ce qui concerne la partie législative. Il n'en est pas de même pour la statistique; les renseignements sur les récoltes, sur l'industrie, etc., n'étant pas encore tous ar-

rivés, cette partie a dû être renvoyée afin de ne pas retarder davantage la publication de l'Annuaire.

L'Aide-mémoire comprendra aussi l'année prochaine un petit tableau statistique de toutes les communes du canton, dans lequel figurera le nombre des assistés régulièrement. Une circulaire a été adressée dans ce but aux préfets, et beaucoup d'entr'eux ont déjà envoyé les chiffres demandés.

Le relevé annuel des récoltes laisse encore beaucoup à désirer. Bien peu arrivent en temps utile et il manque d'un moyen de contrôle pour les vérifier.

Le Département fédéral du Commerce et des Péages a eu l'excellente idée de recueillir, auprès de chaque canton, des renseignements annuels sur l'agriculture et l'industrie. Le Département s'est empressé d'y répondre. Il s'est adressé dans ce but aux principaux agronomes du pays, qui ont mis le zèle le plus louable à répondre aux demandes de l'administration. Le rapport qui résume leurs intéressantes communications a paru dans la *Feuille fédérale*. — Quant aux renseignements demandés par l'autorité fédérale sur l'industrie, on n'est pas en mesure d'y satisfaire pour le moment, l'information à ce sujet n'ayant pas encore abouti.

Le rapport sur les affaires fédérales ayant déjà mentionné l'enquête ordonnée par le Département sur les sociétés d'assurance contre les pertes de bétail qui existent dans le canton, leur statistique et leur organisation, on ne fait que la mentionner ici pour mémoire.

L'exposition universelle de Paris en 1867 a donné lieu au beau mémoire de M. Gustave Moynier, de Genève, sur les institutions ouvrières de la Suisse, rédigé à la demande de la commission centrale de la Confédération et présenté au jury international. Le Département lui a procuré de nombreux détails sur la situation économique et les diverses associations du pays.

Il a également satisfait à la demande de M. Ch. Menn, sous-commissaire suisse à la dite exposition, qui désirait des renseignements sur l'enseignement du dessin dans notre canton.

Literatur.

Beiräge zur Fabrikgesetzgebung. *Untersuchung und Bericht über die Lage der Fabrikarbeiter, erstattet an die gemeinnützige Gesellschaft des Kantons Zürich auf Grund der Verhandlungen einer von der Zürcher kantonalen gemeinnützigen Gesellschaft niedergesetzten Kommission, von Dr. V. Böhmert, Prof. am eidg. Polytechnikum und an der Hochschule in Zürich.* Zürich, Schablitz'sche Buchhandlung. 1868. 157 S. in 8^o.

Inhalt: I. Bestellung einer Fabrikkommission. II. Verhandlungen der Kommission über die allgemeine Seite der Arbeiterfrage. *Erste Hauptfrage:* Welches sind in sanitärischer, ökonomischer und sozialer Beziehung die Verhältnisse der Arbeiter in den grösseren gewerblichen Etablissements des Kantons Zürich? 1) Was hat die Gesetzgebung und Verwaltung bis dahin im Interesse der Arbeiter gethan? 2) Was ist von Seiten der Fabrikherrn zu Gunsten der Arbeiter geschehen? 3) Was ist von Seiten der Arbeiter selbst geschehen? 4) Was ist von Seiten gemeinnütziger Vereine geschehen? 5) Wie ist nach dem Allem der gegenwärtige Zustand der Arbeiter? a. Bestand der Fabrikindustrie im Kanton Zürich. b. Lohnverhältnisse der Fabrikarbeiter. c. Gesundheitsverhältnisse der Fabrikarbeiter. d. Wohnungsverhältnisse der Fabrikarbeiter. e. Allgemeine Lage der Fabrikarbeiter. *Zweite Hauptfrage:* Wie können die aus dem Fabrikwesen entstehenden Nachtheile gehoben oder wesentlich gemildert werden? 1) Massregeln in Betreff der *Kinderarbeit*. 2) Massregeln in Betreff der *Arbeitszeit*. 3) Fabrikinspektionen. 4) Günstigere Gestaltung der Lohnverhältnisse. a. Taglohn oder Stücklohn? b. Monatliche, 14tägige oder Stägige Löhnung? c. Bethheiligung der Arbeiter am Gewinn und am Geschäft. 5) Die Spar-, Kranken-, Alters-, Invaliden- und andere Kassen. 6) Begünstigung von Selbstunternehmungen der Arbeiter. 7) Einführung von Gewerbs- und Schiedsgerichten zur Schlichtung von Streitigkeiten zwischen Arbeitern und Arbeitgebern. 8) Verbesserung der Arbeiterwohnungen. 9) Bessere Ernährung und zweckmässiger Verwendung der Einnahmen. 10) Vermehrte Bildung der Fabrikarbeiter und Veredlung ihrer Vergnügungen. *Dritte Hauptfrage:* Was kann die gemeinnützige Gesellschaft im Interesse der Fabrikarbeiter thun?

Das Erscheinen dieser Nummer ist hauptsächlich durch Verhinderung der Druckerei verzögert worden; es ist indess Vorsorge für schnelle Vollendung der nächsten getroffen worden.

Redaction : Dr J. Stössel in Bern.